

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 7 novembre 2022 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Ouverture de la séance

Opening of the sitting

10.02 Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions du public

Public question period

10.03 Ordre du jour

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit adopté l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

That be adopted the agenda of the borough council sitting.

10.04 Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du conseil tenues le 4 octobre 2022 à 19 h et à 19 h 45 soient approuvés tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versé aux archives de l'arrondissement.

THAT the minutes of the special and regular sitting of the council held on October 4, 2022 at 7 p.m. and at 7:45 p.m. be approved as submitted to the members of the Council prior to the present sitting and filed in the archives of the Borough.

12 – Orientation

12.01 Négociation

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1223050018

Decision de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro concernant le lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition (LED CD) de Pierrefonds.

Decision of the Borough of Pierrefonds-Roxboro regarding the Pierrefonds Construction and Demolition Debris Disposal Site (CDDDS).

District(s) : Cap-Saint-Jacques

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1226936019

Octroi du contrat ST-22-21 pour le chargement, le transport et la disposition des piles de matériaux secs pour l'année 2022 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number ST-22-21 for the loading, transportation and disposal of stacks of dry materials for the year 2022 in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

20.02 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1226936020

Octroi du contrat numéro SP-2022-14 pour des services professionnels en ingénierie d'un chargé de projets en bâtiment pour la gestion de divers projets associés aux bâtiments municipaux les années 2022 à 2025 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number SP-2022-14 for professional services in engineering and architecture of a building project manager for the management of various projects related to municipal buildings for the years 2022 to 2025 in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PDI

CA Direction des services administratifs - 1226781009

Que soit approuvée la répartition des sommes du solde reporté de l'année 2021 dans le programme décennal d'immobilisations 2022-2031 comme détaillé au sommaire décisionnel et aux tableaux en pièces jointes..

TO approve the sum allocation of the year 2021 balance brought forward in the ten-year programme of capital expenditures 2022-2031 as detailed in the decision-making summary and attached tables.

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs - 1228388009

Que soit approuvée la reddition financière au montant de 274 471,73 \$ pour la période du 27 août au 23 septembre 2022 ainsi que la liste les paiements par cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2022 au montant de 9 218,85 \$ telles que soumises.

THAT be approved the accountability report in the amount \$274,471.73 for the period from August 27 to September 23, 2022, and the list of credit card payments for the period from September 1 to September 30, 2022, in the amount of \$9,218.85, as submitted.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1229155016

ATTENDU QU'un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié le 11 octobre 2022 et qu'aucune demande de participation à un référendum valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement

Que soit adopté tel que soumis le règlement CA29 0040-52 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'apporter diverses corrections et divers ajustements à l'article 70 sur les usages additionnels autorisés pour les usages des catégories d'usages « Habitation unifamiliale (H1) », « Habitation bifamiliale et trifamiliale (H2) » et « Habitation multifamiliale (H3) », à l'article 73 sur les dispositions générales applicables à un usage additionnel, à l'article 75 sur les dispositions particulières applicables à un usage additionnel « Commerce de service » et à l'article 76 sur les dispositions particulières applicables à un usage additionnel « Service de garde en milieu familial ».

WHEREAS a public notice was published on October 11, 2022 announcing the possibility to request participation in a referendum and no valid referendum application has been received in respect to the second draft by-law;

THAT be adopted as submitted by-law CA29 0040-52 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to make various corrections and adjustments to article 70 concerning additional authorized uses for the “Single-family dwelling (H1)”, “Two and three family dwelling (H2)” and “Multi-family dwelling (H3)” uses, to article 73 on the general provisions applicable to an additional use, to article 75 on the specific provisions applicable to an additional “Service business” use and to article 76 on the specific provisions applicable to an additional use “Family daycare service”.

40.02 Règlement - Adoption

CA Conseil d'arrondissement - 1223840004

ATTENDU QU'un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié le 11 octobre 2022 et corrigé le 19 octobre 2022 et qu'aucune demande de participation à un référendum valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement;

Que soit adopté tel que soumis le règlement CA29 0040-53 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins de réduire le nombre d'étages à six (6) dans les zones H3-4-272-2, H4-4-282, H4-5-295, P-5-317, P-5-317-1 et P-5-328 pour les catégories d'usages supérieurs à six (6) étages, augmenter le nombre d'étages à six (6) dans les zones H4-4-282, H4-5-295, C-5-316, C-5-318 et H4-5-319 pour les catégories d'usages inférieurs à six (6) étages et créer la zone H4-5-290-1.

WHEREAS a public notice was published on October 11, 2022, and the public notice of correction was published on October 19, 2022, announcing the possibility to request participation in a referendum and no valid referendum application has been received in respect to the second draft by-law;

That be adopted CA29 0040-53 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to reduce the number of storeys to six (6) in H3-4-272-2, H4-4-282, H4-5-295, P-5-317, P-5-317-1 and P-5-328 zones for use categories higher than six (6) storeys and increasing the number of storeys to six (6) in H4-4-282, H4-5-295, C-5-316, C-5-318, and H4-5-319 zones for use categories lower than six (6) storeys and create H4-5-290-1 zone.

District(s) : Bois-de-Liesse
Cap-Saint-Jacques

40.03 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1223840005

Que soit adopté tel que soumis le règlement numéro CA 29 0040-54 modifiant l'annexe C - Plan de zonage du règlement de zonage CA29 0040 afin d'ajouter les zones H3-3-111-5, H3-3-111-6, H3-3-111-7, H3 3 111-8, H3-3-111-9, H3-3-111-10, H3 2 111-11, H3-2-111-12, H3-2-111-13 et H1-3-111-14 et modifiant l'annexe A - Grilles des spécifications du règlement de zonage CA29 0040 afin d'ajouter les grilles des zones citées précédemment dans le but d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) relative aux seuils minimums moyens de densité résidentielle (nombre de log./ha brut) applicables à certains secteurs à construire ou à transformer.

THAT be adopted as submitted by-law CA29 0040-54 modifying appendix C – Zoning plan of zoning by-law CA29 0040 in order to add zones H3-3-111-5, H3-3-111-6, H3-3-111-7, H3-3-111-8, H3-3-111-9, H3-3-111-10, H3-2-111-11, H3-2-111-12, H3-2-111-13 and H1-3-111-14 and modifying appendix A – Specifications chart of zoning by-law CA29 0040 in order to add the charts of the above-mentioned zones in order to ensure concordance with the Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de montréal (RCG 14-029) regarding the minimum average residential density thresholds (number of dwelling units/gross hectare) applicable to certain sectors to be built or transformed.

District(s) : Cap-Saint-Jacques

40.04 a) Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1229155020

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0040-56 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'y apporter divers ajustements ayant trait aux dispositions sur les piscines résidentielles.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0040-56 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to make various adjustments to the residential pool provisions.

40.04 b) Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1229155020

QUE soit adopté tel que soumis le premier projet de règlement CA29 0040-56 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'y apporter divers ajustements ayant trait aux dispositions sur les piscines résidentielles.

THAT be adopted as submitted first draft by-law CA29 0040-56 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to make various adjustments to the residential pool provisions.

40.05 a) Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1228707021

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0040-58 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires (5521) » dans la zone C-4-280.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0040-58 modifying zoning by-law CA29 0040 for the purpose of adding the use "retail sale of tires, batteries and accessories (5521)" in the zone C-4-280.

40.05 b) Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1228707021

QUE soit adopté tel que soumis le premier projet de règlement CA29 0040-58 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires (5521) » dans la zone C-4-280.

THAT be adopted as submitted first draft by-law CA29 0040-58 modifying zoning by-law CA29 0040 for the purpose of adding the use "retail sale of tires, batteries and accessories (5521)" in the zone C-4-280.

District(s) : Cap-Saint-Jacques

40.06 a) Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1228707022

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0040-59 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins de retirer l'usage « habitation multifamiliale (h3) » de la zone H1-4-239.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0040-59 modifying zoning by-law CA29 0040 to remove the "multi-family dwelling (h3)" use from zone H1-4-239.

District(s) : Cap-Saint-Jacques

40.06 b) Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1228707022

QUE soit adopté tel que soumis le premier projet de règlement CA29 0040-59 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins de retirer l'usage « habitation multifamiliale (h3) » de la zone H1-4-239.

THAT be adopted as submitted first draft by-law CA29 0040-59 modifying zoning by-law CA29 0040 to remove the "multi-family dwelling (h3)" use from zone H1-4-239.

40.07 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs - 1226781008

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du CA29 0136 - Règlement concernant la taxe relative aux services pour l'exercice financier de 2023, dont le projet est déposé avec le sommaire décisionnel.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of CA29 0136 - By-law regarding the tax on services for the fiscal year 2023, which project is deposited with the decision-making summary.

40.08 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs - 1226765002

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du CA29 0137 - Règlement concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2023 et remplaçant le règlement numéro CA29 0130, dont le projet est déposé avec le sommaire décisionnel.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of CA29 0137 – By-law regarding the price determination of various goods, activities and municipal services for the fiscal year 2023 and replacing by-law CA29 0130, which project is deposited with the decision-making summary.

40.09 a) Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1229155023

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0041-3 modifiant le règlement de lotissement CA29 0041 afin d'y apporter un ajustement ayant trait aux dispositions sur les opérations cadastrales à l'égard d'une copropriété divise.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0041-3 modifying the subdivision by-law CA29 0041 in order to make an adjustment to the provisions relating to cadastral operations in respect of a condominium.

40.09 b) Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1229155023

QUE soit adopté tel que soumis le premier projet de règlement CA29 0041-3 modifiant le règlement de lotissement CA29 0041 afin d'y apporter un ajustement ayant trait aux dispositions sur les opérations cadastrales à l'égard d'une copropriété divise.

THAT be adopted as submitted first draft by-law CA29 0041-3 modifying the subdivision by-law CA29 0041 in order to make an adjustment to the provisions relating to cadastral operations in respect of a condominium.

40.10 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1228707019

Adoption en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), le premier projet de résolution visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment résidentiel de trois logements, situé aux 4775-4777-4779, boulevard Lalande (projetées), sur le lot 1 899 480, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040. QU'une assemblée publique de consultation soit tenue conformément à la loi et qu'à cette fin soient publiés les avis publics requis.

Adoption by virtue of by-law CA29 0045 concerning specific construction, alteration or occupancy proposals, the first draft resolution aiming to allow the construction of a 3-unit residential building at 4775-4777-4779, boulevard Lalande (projected) on lot 1 899 480, and this, notwithstanding any provision to the contrary contained in zoning by-law CA29 0040. THAT a public consultation meeting be held in accordance with the law and for this purpose be published the requisite public notices.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.11 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1225300014

Dérogation mineure au 4940, rue Blaignier, quant à l'élément visant à augmenter le rapport plancher/terrain à 0,78 au lieu du rapport de 0,45 requis afin de permettre un agrandissement d'un bâtiment occupé par un usage de la catégorie habitation unifamiliale isolée (H1) de 2 étages.

Minor exemption so as to increase the floor/land ratio to 0.78 instead of the required minimum of 0.45 in order to allow the extension of a building occupied by a 2-storey single-family detached dwelling (H1) use category.

District(s) : Cap-Saint-Jacques

40.12 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1225300013

Dérogation mineure au 4427, rue Bishop, visant à permettre dans la zone H1-4-285 pour un bâtiment résidentiel isolé, une marge latérale réduite de 1,60 m au lieu du 2 m minimum.

Minor exemption at 4427, rue Bishop aiming to allow in the H1-4-285 zone, for a detached residential dwelling a reduced side setback of 1.60 m instead of the required minimum of 2 m.

District(s) : Cap-Saint-Jacques

40.13 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1228707018

P.I.I.A. - Subdivision du lot 1 977 251 au 21138, boulevard Gouin Ouest.

S.P.A.I.P. - Subdivision of lot 1 977 251 at 21138, boulevard Gouin Ouest.

District(s) : Cap-Saint-Jacques

40.14 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1229728003

P.I.I.A. - Ajout d'un étage à un bâtiment unifamilial isolé au 31, 5e Avenue Nord - Lot 1 389 086.

S.P.A.I.P. - Addition of a one-storey single-family detached building located at 31, 5e Avenue - Lot 1 389 086.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.15 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1229155021

P.I.I.A. - Agrandissement en cour avant d'une résidence unifamiliale isolée au 13 080, boulevard Gouin Ouest - Lot 1 370 345.

S.P.A.I.P. - Extension of the front yard of a single-family dwelling located at 13080, boulevard Gouin Ouest - lot 1 370 345.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.16 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Conseil d'arrondissement - 1223050019

Que soit approuvé le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière du 6 octobre 2022.

Que l'Annexe « A » du règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds soit modifiée comme suit:

Que le règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro soit modifié comme suit :

1. Vitesse – Demande de dos d'ânes sur la rue Oakwood entre la rue Sunset et le boulevard Jacques-Bizard

QUE soient enlevés les arrêts non conformes de chaque côté du stationnement du parc Alexander sur la rue Oakwood et les remplacer par un ralentisseur de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transport Québec.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 21-142659 ci-joint.

2. Vitesse - Demande de dos d'ânes sur la rue Oakwood entre les rues Thorndale et du Bosquet

QUE soit installé un ralentisseur de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transport Québec sur la rue Oakwood entre les rues Thorndale et du Bosquet, entre les adresses 15433 et 15447 ainsi qu'entre les adresses 15444 et 15468.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 21-190218(21-253916)(22-70812)(22-247891) ci-joint.

3. Vitesse – Demande de dos d'ânes sur la rue Oakwood entre les rues du Bosquet et Sainte-Anne

QUE soit installé un brigadier statique (balise flexible) sur la ligne axiale indiquant la limite de 40 km/h, mi-chemin entre les rues du Bosquet et Sainte-Anne, près du 15509, rue Oakwood en guise de rappel aux conducteurs de respecter la limite de vitesse. Une seconde analyse pourrait être effectuée pour voir si cette implantation a un effet.

Tel qu'indiqué aux croquis numéros 21-258449 ci-joint.

4. Vitesse - Demande de dos d'ânes sur la rue Oakwood entre les rues Acorn et Pierre-Legault

QUE soit installé un ralentisseur de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transport Québec sur la rue Oakwood entre les rues Thorndale et du Bosquet entre les adresses 15567 et 15569 ainsi qu'entre les adresses 15593 et 15595.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 21-258412 ci-joint.

5. Vitesse - Demande des dos d'ânes sur la rue Bonny

QUE soit installé un ralentisseur de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transports Québec en face du 4981, rue Bonny.

QUE soient modifiées les heures sur le panonceau en dessous du panneau de signalisation P-110-1 (Obligation d'aller tout droit) sur la rue Alexander à l'approche sud de la rue Bonny, pour que soit indiqué les heures 7h-9h30 et 15h-18h30.

QUE soit installé un panneau de signalisation P-110-1 (Obligation d'aller tout droit) sur le boulevard Gouin Ouest à l'approche Est de la rue Bonny avec un le panonceau en dessous indiquant les heures 7h-9h30 et 15h-18h30.

QUE le SPVM effectue une attention spéciale après que la nouvelle signalisation soit installée.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 21-194638-2 ci-joint.

6. Vitesse - Demande des dos d'ânes du 14352 au 14441, rue Harry-Worth

Que soit installé un ralentisseur de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transports Québec près du 4840, rue Harry-Worth, à environ 50 m de la courbe, en face du 14421, rue Harry-Worth et en face du 14381, rue Harry-Worth, ceci afin de ralentir la vitesse dans la zone de 30 km/h et décourager les conducteurs d'emprunter la rue Harry-Worth comme raccourci.

Il y a la possibilité que certains conducteurs changeront leur trajet et passeront sur la rue Jolicoeur pour éviter ces installations après leur implantation. En cas de plainte, une analyse sera effectuée sur la rue Jolicoeur.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 21-216165 (22-96530) (22-144369) ci-joint.

7. Signalisation - avenues Jean-Brillant et Georges-Vanier, trop étroites

Que soit enlevée, de la rue Hornell entre l'avenue Jean-Brillant et la 5^e Avenue Sud, la signalisation qui interdit le stationnement de 7h-19h et de 19h-7h, excepté le détenteur de permis pour résidents pour la remplacer par une signalisation qui interdit le stationnement en tout temps des deux côtés de la rue.

Que soient enlevés le dos d'âne non conforme et la signalisation placée à l'intersection de la rue Hornell et de l'avenue Jean-Brillant ainsi que la signalisation à cet effet sur la même rue.

Que soit enlevée de l'avenue Jean-Brillant entre la rue Hornell et le cul-de-sac de l'avenue Georges-Vanier la signalisation qui interdit le stationnement de 7h-19h et de 19h-7h excepté détenteur de permis pour résidents pour la remplacer par une signalisation qui interdit le stationnement en tout temps des deux côtés de la rue.

Que soit enlevée, de l'avenue Jean-Brillant entre la rue Hornell et la courbe près de 45, avenue Georges-Vanier, la signalisation qui interdit le stationnement de 7h-19h et de 19h-7h excepté détenteur de permis pour résidents pour la remplacer par une signalisation qui interdit le stationnement de 7h-19h et de 19h-7h.

Que soit installée une signalisation qui interdit le stationnement 5 m avant et après la courbe, des deux côtés de la rue près du 50, avenue Jean-Brillant.

Que soit installée une signalisation qui interdit le stationnement à partir de l'entrée charretière du 30, avenue Jean-Brillant, couvrant la courbe jusqu'à la lumière de rue située sur avenue Georges-Vanier à environ 16 m de l'intersection.

Que soit enlevé l'arrêt non conforme ainsi que le marquage au sol situé près du 63, avenue Jean-Brillant.

Que soit enlevé le panneau de vitesse « Maximum 40 km/h secteur » situé au 46, avenue Jean-Brillant et qu'il soit installé sur la rue Hornell, mi-tronçon pour la circulation entrant le secteur.

Que soit enlevée la signalisation d'Arrêt aux trois approches à l'intersection des avenues Jean-Brillant et Georges-Vanier ainsi que le marquage au sol.

Que soient prolongées les zones de stationnement de 7h-19h et de 19h-7h excepté les détenteurs de permis pour résidents des deux côtés de l'avenue Jean-Brillant jusqu'aux limites de propriété entre le 15, avenue Jean-Brillant et le stationnement municipal.

Que soit enlevé le quatrième des cinq panneaux de « Stationnement interdit » en tout temps situé du côté sud de l'avenue Jean-Brillant près de la 8^e Rue, longeant la propriété du 12, 8^e Rue.

Que soient enlevés les panneaux « Signal avancé » d'un passage à niveau qui n'est plus nécessaire et le panneau « Stationnement interdit dans voie d'urgence », règlement numéro 292 de Roxboro datant de 1973, placés du côté sud de l'avenue Jean-Brillant à l'entrée du stationnement municipal.

Que soit demandé aux Travaux publics de dégager le domaine public (2,5 m) en enlevant les buissons et l'herbe haute afin d'améliorer la visibilité et que la signalisation soit visible sur l'avenue Jean-Brillant longeant la propriété du 12, 8^e Rue.

Que soit enlevé le panneau de vitesse « Maximum 40 km/h secteur » situé du côté opposé du 15, avenue Jean-Brillant.

Que soit installé un panneau « Chemin sans issue » (I-375-1) à l'entrée de l'avenue Jean-Brillant près de la rue du Centre-Commercial, de façon à être vu par les usagers venant de toutes les directions et s'appêtant à s'y engager (Référence au Tome V : 5.7.1).

Que soit modifiée la zone qui interdit le stationnement de 7h-19h et de 19h-7h excepté les détenteurs de permis pour résidents pour la remplacer par une signalisation qui interdit le stationnement de 7h-19h et de 19h-7h, entre le 13 et le 37, avenue Georges-Vanier.

Que soient enlevés le panneau « Maximum 30 km/h » et le panneau « Attention à nos enfants », situés en face du 52, avenue Georges-Vanier.

Que soit demandé à la Division ingénierie et infrastructures d'analyser la possibilité d'élargir l'avenue Jean-Brillant au minimum de 8,5 m de large, entre le 124, avenue Jean-Brillant et le cul-de-sac pour pouvoir accommoder une dizaine d'espaces de stationnement que nous pourrions diviser en zone de stationnement SRRR et stationnement à temps limité de 2h ou 4h en face du parc.

Que soit installée une nouvelle signalisation numéro : P-40-1 « Sens interdit » de chaque côté de l'avenue Georges-Vanier à l'intersection de l'avenue Jean-Brillant (Référence au Tome V : 2.7). Le panneau D-40-P-1 peut être installé pour indiquer la nouvelle signalisation changement de sens unique pour un minimum de 30 jours suite à cette installation.

Que soit installé un nouveau panneau « Sens unique » (P-80-1) qui indique l'obligation d'emprunter le chemin public dans le sens indiqué à la sortie de l'avenue Georges-Vanier à l'intersection de l'avenue Jean-Brillant.

Que soit installé un nouveau panneau « Sens unique » (P-80-1) qui indique l'obligation d'emprunter le chemin public dans le sens indiqué à la l'entrée de l'avenue Georges-Vanier à l'intersection de l'avenue Jean-Brillant.

Que soit installé sur l'avenue Jean-Brillant de chaque côté de l'intersection de l'avenue Georges-Vanier, un panneau « Obligation d'aller tout droit » (P-110-1) Le panonceau D-40-P-1 peut être installé pour indiquer la nouvelle signalisation changement de sens unique pour un minimum de 30 jours suite à cette installation.

Que soit enlevé le marquage de la ligne axiale sur l'avenue Georges-Vanier et ajusté le marquage de la ligne d'arrêt à l'intersection des avenues Georges-Vanier et Jean-Brillant.

Que soit installé un biseau d'environ 20 m de long, utilisant cinq panneaux « Balises de danger » (D-290-D), du côté ouest de l'avenue Jean-Brillant, débutant environ 12 m après l'entrée charretière du 1, avenue Georges-Vanier jusqu'au centre de la rue, pour serrer la circulation vers la droite.

Que soit installé pour la circulation en direction Nord près du 23, avenue Jean-Brillant, un panneau « Chaussée rétrécie » (D-210-2-G) pour indiquer qu'il y a réduction de la largeur de la chaussée (Référence au Tome V : 3.25).

Que soit installé un panneau « Circulation à double sens » (P-80-3) pour indiquer que la chaussée à sens unique en direction nord sur l'avenue Jean-Brillant devient une chaussée à double sens de circulation au niveau du stationnement municipal (Référence au Tome V : 2.10.3).

Que soit installée une nouvelle signalisation numéro : P-40-1 « Sens interdit » de chaque côté de l'avenue Jean-Brillant à la fin du biseau (Référence au Tome V : 2.7). Le panonceau D-40-P-1 peut être installé pour indiquer la nouvelle signalisation changement de sens unique pour un minimum de 30 jours suite à cette installation.

Que soit installé un panneau à la fin du biseau « Fin d'une voie ou d'un chemin » (D-280) pour indiquer la fin de la voie direction Sud sur l'avenue Jean-Brillant (Référence au Tome V : 3.35).

Tel qu'indiqué au croquis numéro 22-259535 ci-joint.

8. Feu de signalisation - Congestion sur le boulevard Gouin Ouest entre la rue Alexander et le boulevard Lalande (suite)

Que soit modifiée la voie réservée de la STM pour qu'elle soit interrompue 100 m avant l'intersection de la rue Alexander et qu'elle reprenne 50 m après la rue Sainte-Suzanne.

Que soit installé un panneau « Fin de la voie réservée » (P-250-3) sur le boulevard Gouin Ouest en direction Est, près de l'intersection de la rue Pierre-Lauzon.

Que soit enlevés les panneaux P-250-2-D « Voie réservée » sur le boulevard Gouin Ouest à l'est de l'intersection de la rue Pierre-Lauzon, les deux panneaux entre les rues Alexander et la rue Bonny et le panneau à l'est de l'intersection de la rue Sainte-Suzanne.

Que soit enlevée le panneau « Intersection d'une voie réservée » (D-255) sur la rue Alexander à au sud du boulevard Gouin Ouest.

Que soit installé le panneau « Signal avancé de voie réservée » (D-250-1-D) sur le boulevard Gouin Ouest à l'est de la rue Sainte-Suzanne.

Que soit installé un panneau P-250-2D « Voie réservée » sur le boulevard Gouin Ouest 50 m après l'intersection de la rue Sainte-Suzanne.

Que soit enlevé le marquage au sol: lignes doubles discontinues, macles de voie réservée dans cette zone et que la fin et le début soient délimités par une ligne discontinue en biseau, conformément au Tome V ch 6.9.8 Voie réservée.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 22-262947 ci-joint.

That be approved the minutes of the Traffic and Road Safety Committee meeting held on October 6, 2022.

That the Annex "A" of by-law 868 concerning traffic and public security on the territory of the former Ville de Pierrefonds be modified as follows:

That by-law 98-596 controlling parking on the public roads of the former Ville de Roxboro be modified as follows:

1. Speed - Request for speed bumps on rue Oakwood between rue Sunset and boulevard Jacques-Bizard

THAT the non-compliant stops on either side of the Alexander Park parking lot on rue Oakwood be removed and replaced with a speed bump with dimensions, markings and signage in accordance with Transport Quebec Tome V standards.

As indicated on sketch number 21-142659 attached herewith.

2. Speed - Request for speed bumps on rue Oakwood between rues Thorndale and du Bosquet

THAT be installed a speed bump with dimensions, markings and signs in accordance with Transport Quebec's Tome V standards on rue Oakwood between rue Thorndale and rue du Bosquet, between addresses 15433 and 15447 and between addresses 15444 and 15468.

As indicated on sketch number 21-190218(21-253916)(22-70812)(22-247891) attached herewith.

3. Speed - Request for speed bumps on rue Oakwood between rues du Bosquet and Sainte-Anne

THAT be installed a static crossing guard (flexible beacon) on the centre line indicating the 40 km/hr limit, midway between rues du Bosquet and Sainte-Anne, near 15509, rue Oakwood as a reminder to drivers to respect the speed limit. A second analysis could be done to see if this implementation has an effect.

As indicated on sketch number 21-258449 attached herewith.

4. Speed - Request for speed bumps on rue Oakwood between rues Acorn and Pierre-Legault

THAT be installed a speed bump with dimensions, markings and signs in accordance with Transport Quebec's Tome V standards on rue Oakwood between rue Thorndale and rue du Bosquet between addresses 15567 and 15569 and between addresses 15593 and 15595.

As indicated on sketch number 21-258412 attached herewith.

5. Speed - Request for speed bumps on rue Bonny

THAT be installed a speed bump in front of 4981, rue Bonny with dimensions, markings and signs in accordance with Transport Quebec's Tome V standards.

THAT be modified the hours on the sign below the P-110-1 (Requirement to go straight ahead) sign on rue Alexander at the south approach to rue Bonny, to indicate the hours of 7:00 a.m.-9:30 a.m. and 3:00-6:30 p.m.

THAT be installed a P-110-1 (Requirement to go straight ahead) sign on boulevard Gouin Ouest at the east approach to rue Bonny with a sign below indicating the hours of 7:00 a.m. to 9:30 a.m. and 3:00 to 6:30 p.m.

THAT the SPVM pay special attention after the new signage is installed

As indicated on sketch number 21-194638-2 attached herewith.

6. Speed - Request for speed bumps from 14352 to 14441, rue Harry Worth

THAT be installed a speed bump with dimensions, markings and signs in accordance with Transport Quebec's Tome V standards near 4840, rue Harry-Worth, at approximately 50 m from the curve, in front of 14421, rue Harry-Worth and in front of 14381, rue Harry-Worth, in order to slow down the speed in the 30 km/hr zone and discourage drivers from using rue Harry-Worth as a shortcut.

There is a possibility that some drivers will change their route and pass on rue Jolicoeur to avoid these installations after their implementation. In case of complaint, an analysis will be done on rue Jolicoeur.

As indicated on sketch number 21-216165 (22-96530) (22-144369) attached herewith.

7. Signage – avenues Jean-Brillant and Georges-Vanier, too narrow

That the sign prohibiting parking from 7:00 a.m. to 7:00 p.m. and from 7:00 p.m. to 7:00 p.m., except for resident permit holders, be removed from rue Hornell between avenue Jean-Brillant and 5^e Avenue Sud and replaced with a sign prohibiting parking at all times on both sides of the street.

That be removed the non-compliant speed bump and the signage at the intersection of rue Hornell and avenue Jean-Brillant as well as the signage on the same street.

That the sign prohibiting parking from 7:00 a.m. to 7:00 p.m. and from 7:00 p.m. to 7:00 p.m. except for resident permit holders be removed from avenue Jean-Brillant between rue Hornell and the dead end on avenue Georges-Vanier and replaced with a sign prohibiting parking at all times on both sides of the street.

That the sign prohibiting parking from 7:00 a.m. to 7:00 p.m. and from 7:00 p.m. to 7:00 a.m. except for resident permit holders be removed from avenue Jean-Brillant between rue Hornell and the curve near 45, avenue Georges-Vanier and replaced with a sign prohibiting parking from 7:00 a.m. to 7:00 p.m. and from 7:00 p.m. to 7:00 a.m.

That be installed no parking signs 5 m before and after the curve on both sides of the street near 50, avenue Jean-Brillant.

That be installed no parking signs from the driveway of 30, avenue Jean-Brillant, covering the curve to the street light located on avenue Georges-Vanier, approximately 16 metres from the intersection.

That be removed the non-compliant stop sign and the pavement markings near 63, avenue Jean-Brillant.

That the “Maximum 40 km/hr sector” speed sign located at 46, avenue Jean-Brillant be removed and that it be installed on rue Hornell, the midpoint for traffic entering the sector.

THAT be removed the stop sign at the three approaches to the intersection of avenues Jean-Brillant and Georges-Vanier as well as the pavement markings.

That the 7:00 a.m. to 7:00 p.m. and 7:00 p.m. to 7:00 a.m. parking zones except for resident permit holders on both sides of avenue Jean-Brillant be extended to the property lines between 15, avenue Jean-Brillant and the municipal parking lot.

That be removed the fourth of five “No Parking” signs located on the south side of avenue Jean-Brillant near 8^e Rue, bordering the property at 12, 8^e Rue.

That be removed the “Advanced Signal” signs for a railway crossing that is no longer required and the “No Parking in Emergency Lane” sign, Roxboro by-law number 292 dating back to 1973, located on the south side of avenue Jean-Brillant at the entrance to the municipal parking lot.

That the Public Works be asked to clear the public domain (2.5 m) by removing bushes and high grass in order to improve visibility and that the signage be visible on avenue Jean-Brillant along the property at 12, 8^e Rue.

That be removed the “Maximum 40 km/hr. sector” speed sign located on the opposite side of 15, avenue Jean-Brillant.

That be installed a “Dead End Road” sign (I-375-1) at the entrance to avenue Jean-Brillant near rue du Centre-Commercial, so as to be seen by users coming from all directions and about to enter this roadway (Reference in Volume V: 5.7.1).

That the zone prohibiting parking from 7:00 a.m. to 7:00 p.m. and from 7:00 p.m. to 7:00 a.m. except for resident permit holders be modified and replaced with a sign prohibiting parking from 7:00 a.m. to 7:00 p.m. and from 7:00 p.m. to 7:00 a.m., between 13 and 37, avenue Georges-Vanier.

That be removed the “Maximum 30 km/h” sign and the “Watch out for our children” sign, located in front of 52, avenue Georges-Vanier.

That the Engineering and Infrastructure Division be asked to analyze the possibility of widening avenue Jean-Brillant by a minimum of 8.5 m wide, between 124, avenue Jean-Brillant and the dead end, in order to be able to accommodate a dozen parking spaces that could be divided into an SRRR parking zone and 2-hour or 4-hour time-limited parking in front of the park.

That be installed a new sign number: P-40-1 “One way” on both sides of avenue Georges-Vanier at the intersection of avenue Jean-Brillant (Reference in Volume V: 2.7). The sign D-40-P-1 may be installed to indicate the new one-way traffic signal for a minimum of 30 days following this installation.

That be installed a new “One-way” sign (P-80-1) indicating the obligation to use the public road in the indicated direction at the exit of avenue Georges-Vanier at the intersection of avenue Jean-Brillant.

That be installed a new “One-way” sign (P-80-1) indicating the obligation to use the public road in the indicated direction at the entrance of avenue Georges-Vanier at the intersection with avenue Jean-Brillant.

That be installed on avenue Jean-Brillant, on both sides of the intersection with avenue Georges-Vanier, a sign "Requirement to go straight ahead" (P-110-1) The sign D-40-P-1 may be installed to indicate the new one-way traffic signal for a minimum period of 30 days following this installation.

That the centre line marking on avenue Georges-Vanier be removed and the stop line marking at the intersection of avenues Georges-Vanier and Jean-Brillant be adjusted.

That be installed a 20-metre long bevel using five "Danger Beacon" signs (D-290-D) on the west side of avenue Jean-Brillant, starting approximately 12 metres after the driveway at 1, avenue Georges-Vanier to the center of the street, to tighten traffic to the right.

That be installed a "Narrowed Roadway" sign (D-210-2-G) for northbound traffic near 23, avenue Jean-Brillant to indicate that there is a reduction in the width of the roadway (Reference in Volume V: 3.25).

That be installed a "Two-Way Traffic" sign (P-80-3) to indicate that the northbound one-way roadway on avenue Jean-Brillant becomes a two-way roadway at the municipal parking area (Reference Volume V: 2.10.3).

That be installed a new "No Way" sign number: P-40-1 on both sides of avenue Jean-Brillant at the end of the bevel (Reference in Volume V: 2.7). The sign D-40-P-1 may be installed to indicate the new one-way traffic signal for a minimum of 30 days following this installation.

That be installed a sign at the end of the bevel "End of Lane or Road" (D-280) to indicate the end of the southbound lane on avenue Jean-Brillant (Reference in Volume V: 3.35).

As indicated on sketch number 22-259535 attached herewith.

8. Traffic light - Congestion on boulevard Gouin Ouest between rue Alexander and boulevard Lalande (continued)

That be modified the STM bus lane so that it is interrupted 100 m before the intersection of rue Alexander and is resumed 50 m after rue Sainte-Suzanne.

That be installed an "End of Reserved Lane" sign (P-250-3) on eastbound boulevard Gouin Ouest, near the intersection with rue Pierre-Lauzon.

That be removed the P-250-2-D "Reserved lane" signs on boulevard Gouin Ouest east of the intersection with rue Pierre-Lauzon, the two signs between rue Alexander and rue Bonny and the sign east of the intersection with rue Sainte-Suzanne.

That be removed the "Intersection of a reserved lane" sign (D-255) on rue Alexander south of boulevard Gouin Ouest.

That be installed the "Reserved lane advanced signal" sign (D-250-1-D) on boulevard Gouin Ouest, east of rue Sainte-Suzanne.

That be installed a P-250-2D "Reserved lane" sign on boulevard Gouin Ouest 50 m after the intersection with rue Sainte-Suzanne.

That be removed the pavement markings: double dashed lines, dedicated lane markings in this area and that the end and beginning be delineated by a bevelled dashed line, in accordance with Volume V, Section 6.9.8 Reserved Lane.

As indicated on sketch number 22-262947 attached herewith.

Charte montréalaise des droits Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire et responsabilités :

40.17 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1228707014

Adoption en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), le premier projet de résolution visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial (usage H3) de six (6) étages dans la zone C-8-454 au 4700-4704, boulevard Sunnybrooke, à l'intersection du boulevard Gouin Ouest, sur les lots 1 900 120 et 1 899 992, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040. QUE soit publié un avis public annonçant la période d'enregistrement en vue de la tenue d'un registre.

Adoption by virtue of by-law CA29 0045 concerning specific construction, alteration or occupancy proposals for an immovable (SCAOPI), first draft resolution authorizing a new six (6) storey multi-dwelling construction (H3 use) in the C-8-454 zone at 4700-4704, boulevard Sunnybrooke, at the intersection of boulevard Gouin Ouest, on lots 1 900 120 et 1 899 992, and that, notwithstanding any contradicting provisions of the zoning by-law CA29 0040. THAT a public notice be published announcing the registration period for the holding of a register.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs - 1226765001

Que monsieur Benoit Langevin, conseiller de la ville, district du Bois-de-Liesse, soit nommé maire suppléant de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 8 novembre 2022 au 8 mai 2023 inclusivement, conformément à l'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal.

That Mr. Benoit Langevin, City Councillor, Bois-de-Liesse district, be appointed as Acting Mayor of the Borough of Pierrefonds-Roxboro for the period from November 8, 2022 to May 8, 2023 inclusive, in accordance with the Charter of Ville de Montréal, Section 20.2.

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1229728004

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 octobre 2022.

That the Borough Council acknowledge the tabling of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meeting held on October 12, 2022.

60.02 Dépôt

CA Direction des services administratifs - 1226781004

Que soit déposé, en vertu de l'article 555 de Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, par la secrétaire d'arrondissement, le certificat des résultats des demandes de participation à un référendum concernant le règlement d'emprunt CA29 0135 autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour le financement de travaux relatifs aux bâtiments municipaux et l'acquisition de mobilier de bureau et de matériel informatique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme décennal d'immobilisations.

That be tabled, by virtue of article 555 of the Act respecting elections and referendums in municipalities by the Secretary of the Borough, the certificate of results regarding the requests for referendum approval for by-law CA29 0135 authorizing the borrowing of \$3 000,000 for work related to the municipal buildings and the acquisition of office furniture and computer equipment for the borough of Pierrefonds-Roxboro, under the ten-year programme of capital expenditures.

65 – Avis de motion des conseillers

65.01 Avis de motion des conseillers

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1222155013

Motion demandant une meilleure autonomie financière des arrondissements.

Motion requesting a better financial autonomy of the boroughs.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que la séance soit levée.

That the sitting be adjourned.